

# **ÉTUDE DES CRÉDITS 2009-2010**

## **Loisir et sport**

**RÉPONSES À LA DEMANDE  
DE RENSEIGNEMENTS  
PARTICULIERS DE  
L'OPPOSITION OFFICIELLE**

## ÉTUDE DES CRÉDITS 2009-2010

### TABLE DES MATIÈRES

#### DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

---

#### LOISIR ET SPORT

106. Liste des programmes d'assistance financière au 31 mars 2008 avec :
- objectifs, critères d'admissibilité, réalisations 2008-2009;
  - budgets respectifs;
  - nombre de demandes reçues, projets refusés et acceptés et nombre de participants pour chacun des projets, s'il y a lieu;
  - montant de la subvention de chaque organisme, municipalité, entreprise.
107. Sommes investies en 2008-2009 dans le programme de soutien aux Infrastructures de loisir et de sport. Prévisions pour 2009-2010.
108. Montant des subventions accordées par le Secrétariat au loisir et au sport aux fédérations sportives par le biais du programme de soutien aux opérations régulières pour 2008-2009. Liste des fédérations sportives en bénéficiant et montant alloué à chacune d'entre elle.
109. Sommaire des subventions accordées aux autres organismes sportifs et liste détaillée des subventions accordées dans le cadre de ces programmes :
- Programme de soutien aux événements sportifs;
  - Centre national multisport-Montréal;
  - Fédération québécoise du sport étudiant;
  - Corporation Sports-Québec;
  - Programme Équipe-Québec;
  - Les bourses de la Fondation de l'athlète d'excellence;
  - Les bourses de la Fondation Palestre nationale;
  - Soutien aux athlètes identifiés auprès de la direction du sport et de l'activité physique.
110. Soutien financier accordé aux athlètes québécois pour l'exercice financier 2008 2009. Prévisions pour 2009-2010.
111. Sommaire des subventions accordées et liste des subventions accordées dans le cadre des programmes suivants :
- Programme de reconnaissance et de financement des organismes nationaux de loisir;
  - Programme de reconnaissance et de financement des organismes régionaux de loisir pour personnes handicapées;
  - Programme d'assistance financière aux unités régionales de loisir et de sport;
  - Programme d'assistance financière aux camps de vacances;
  - Programme d'assistance financière aux manifestations locales de la fête nationale;
  - Programme Chantiers jeunesse;
  - Programme d'accompagnement en loisir pour les personnes ayant une déficience;
  - Programme d'assistance financière aux centres communautaires de loisir;
  - Programme d'assistance financière aux clubs de motoneigistes;
  - Programme d'assistance financière aux clubs de véhicules tout terrain;

- k) Soutien financier au Regroupement des organismes nationaux de loisir du Québec;
- l) Soutien financier au Conseil québécois du loisir;
- m) Soutien financier pour le projet Archipel (ville de Longueuil).

112. Liste des subventions accordées à la Fédération de l'âge d'or du Québec en 2008-2009. Prévisions pour 2009-2010.

113. Effectifs et subventions de Kino-Québec en 2008-2009. Prévisions 2009-2010.

114. À combien s'est élevée la rémunération du personnel des réseaux collégial et universitaire pour 2008-2009? Ventilation par catégories d'emploi.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2009-2010**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Liste des programmes d'assistance financière au 31 mars 2008 avec :

- a) objectifs, critères d'admissibilité, réalisations 2008-2009;
- b) budgets respectifs;
- c) nombre de demandes reçues, projets refusés et acceptés et nombre de participants pour chacun des projets, s'il y a lieu;
- d) montant de la subvention de chaque organisme, municipalité, entreprise.

---

**RÉPONSE**

Les programmes d'assistance financière au 31 mars 2008 étaient les suivants :

Le Programme d'assistance financière aux organismes nationaux de loisir  
Le Programme d'assistance financière aux unités régionales de loisir et de sport - soutien aux personnes handicapées  
Le Programme d'assistance financière aux unités régionales de loisir et de sport  
Le Programme d'assistance financière à l'accessibilité aux camps de vacances  
Le Programme d'assistance financière à la Fête nationale du Québec  
Le Programme d'assistance financière au Regroupement des organismes nationaux de loisir du Québec  
Le Programme d'assistance financière au Conseil québécois du loisir  
Le Programme d'assistance financière à la Ville de Longueuil  
Le Programme d'assistance financière aux centres communautaires de loisir  
Le Programme de soutien à l'action bénévole  
Le Programme d'assistance financière aux organismes provinciaux de sports  
Le Programme d'assistance financière au développement de l'excellence sportive  
Le Programme Kino-Québec  
Le Programme d'assistance financière aux Événements et Jeux  
Le Programme Équipe-Québec  
La promotion de la sécurité, recherche et coopération

Les informations concernant chacun de ces programmes sont présentées à l'annexe ci-jointe.

<i>Le Programme d'assistance financières aux organismes nationaux de loisir</i>
---

**Budget original 2008-2009 :** 2 583 700 \$

Nombre de projets reçus et approuvés : 28

Description

Le but de ce programme est de soutenir financièrement le fonctionnement des organismes nationaux de loisir (ONL) dans l'accomplissement de leur mission globale.

Objectifs

- Reconnaître la contribution des ONL au sein de la société québécoise;
- Promouvoir la prise en charge du loisir par les citoyens et leurs organisations;
- Contribuer au maintien et au développement des ressources collectives accessibles, diversifiées et de qualité.

Critères d'admissibilité

Pour être admissibles, les organismes doivent respecter, entre autres, les critères suivants:

- être un organisme sans but lucratif et mener des interventions à l'échelle provinciale;
- avoir une existence légale depuis au moins 3 ans;
- démontrer dans son plan d'action et par ses réalisations qu'il contribue à développer de façon significative le loisir et l'accessibilité à des activités récréatives;
- être un organisme dont les structures internes garantissent le contrôle démocratique par les membres;
- assurer, s'il y a lieu, la sécurité des participants et des spectateurs.

État de situation en 2008-2009

- 28 organismes ont reçu un soutien financier.
- les crédits octroyés à quatre organismes dans le cadre de la *Politique gouvernementale de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire* ont été intégrés au budget du PAFONL.
- les subventions accordées à neuf organismes de loisir culturel et scientifique provenant d'autres ministères ont également été intégrées au PAFONL.
- la Fédération des Agricotours du Québec n'est plus admissible au PAFONL en vertu du critère d'admissibilité relatif au taux trop élevé de membres provenant d'organismes à but lucratif.
- le PAFONL est un programme de trois ans. La révision de ce programme s'est terminée à l'hiver 2008 et le nouveau programme 2008-2011 est opérationnel depuis le 1<sup>er</sup> avril 2008.

*Le Programme d'assistance financière aux unités régionales de loisir et de sport (URLS) -  
Soutien aux personnes handicapées*

**Budget original 2008-2009                    2 613 500 \$**

**Description**

Il s'agit d'une aide financière versée aux URLS visant à favoriser l'accessibilité des personnes handicapées au loisir et au sport et à soutenir les bénévoles qui oeuvrent auprès des organismes régionaux de loisir pour les personnes handicapées.

Les sommes y étant associées proviennent de trois enveloppes distinctes :

- Mission loisir pour les personnes handicapées (1 175 000 \$);
- Programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées – volet organismes et municipalités (1 335 000 \$);
- Programme d'aide en loisir (103 500 \$).

**Objectifs**

- Accorder un soutien financier aux unités régionales de loisir et de sport afin d'assurer le développement et la promotion du loisir pour les personnes handicapées.
- Soutenir la personne handicapée dans le choix de ses activités de loisir ainsi qu'à favoriser sa participation en lui fournissant un service d'accompagnement.

**Critères d'admissibilité**

Pour être admissible, l'organisme demandeur doit être une unité régionale de loisir et de sport.

**Réalisations en 2008-2009**

La responsabilité d'assurer le développement et la promotion du loisir pour les personnes handicapées a été transférée aux URLS à compter de 2001-2002 ainsi que l'enveloppe budgétaire. Les opérations se sont poursuivies en 2008-2009.

Pour le Programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées – volet organismes et municipalités, plus de 500 organismes et municipalités ont reçu une aide financière pour payer les services d'accompagnement par l'entremise des URLS.

**Budget original 2008-2009 : 6 439 000 \$**

Description

Le Programme d'assistance financière aux unités régionales de loisir et de sport (URLS) vise la réalisation des volets régionaux de programmes nationaux (par exemple, Jeux du Québec, certification des entraîneurs, formation des bénévoles, loisir pour personnes handicapées) et permet l'exécution de mandats régionaux définis par les intervenants locaux et régionaux oeuvrant au développement du loisir et du sport.

Objectif

Soutenir financièrement les URLS afin de leur permettre de réaliser le plan d'action pluriannuel en matière de loisir et de sport, tel que stipulé à la convention d'objectifs et de résultats attendus 2007-2010 signée par chaque région avec le Ministère.

Critères d'admissibilité

Pour obtenir une reconnaissance officielle du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et se rendre admissible au programme, l'organisme doit :

- être un organisme à but non lucratif légalement constitué;
- agir comme palier régional de planification, d'intervention, de gestion et de coordination en matière de loisir et de sport;
- être géré par un conseil d'administration composé de membres d'organismes du milieu associatif du loisir et du sport, ainsi que de représentants du monde municipal, du monde scolaire ou d'autres provenances selon les réalités régionales (par exemple, des communautés autochtones, du milieu de la santé, du tourisme, de la culture). Un représentant du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport assume la liaison avec le conseil d'administration, au besoin;
- satisfaire à toutes les exigences prévues au Cadre d'intervention gouvernementale en matière de loisir et de sport ainsi qu'à toute autre exigence spécifique déterminée au sein de la Table québécoise de concertation en matière de loisir et de sport.

Réalisations en 2008-2009

Le programme triennal 2007-2010 précise le mode de répartition de l'enveloppe budgétaire, en fonction d'un consensus établi entre les régions. Pour ces trois années, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport verse des subventions aux 17 régions (le modèle organisationnel de l'URLS peut varier d'une région à l'autre). Deux représentants provenant de chaque URLS participent activement aux travaux de la Table québécoise de concertation en matière de loisir et de sport, laquelle est animée par le Ministère. À titre d'invités, des organismes nationaux de loisir et de sport peuvent également participer à cette Table.

De plus, le Ministère a favorisé l'établissement d'une entente de partenariat entre l'URLS et la Conférence régionale des élus de chaque territoire en 2006; cette action stratégique du Ministère en matière de loisir et de sport s'inscrivait dans la démarche gouvernementale de décentralisation, de régionalisation et d'adaptation de normes et de programmes gouvernementaux. Cette mesure favorise une consolidation du loisir et du sport dans le cadre du développement régional partout au Québec.

Le montant total inclut, une somme de 50 000 \$ versée au Regroupement des unités régionales de loisir et de sport pour la réalisation du Programme Secondaire en spectacle.

**Budget original 2008-2009 : 3 727 700 \$**

Nombre de projets reçus : 171

Description

Programme d'assistance financière à l'accessibilité aux camps de vacances comprenant deux volets, soit l'aide à l'accessibilité et l'aide aux immobilisations.

Objectifs

- assurer aux personnes les plus défavorisées financièrement – particulièrement les jeunes, les familles, les personnes handicapées – une plus grande accessibilité aux camps de vacances en soutenant financièrement les organismes à but non lucratif qui dirigent ou administrent les camps de vacances;
- contribuer à l'amélioration de la sécurité des immobilisations des camps de vacances.

Critères d'admissibilité

- être un organisme privé à but non lucratif incorporé, conformément à la troisième partie de la Loi sur les compagnies ou à toute autre loi régissant un organisme à but non lucratif;
- avoir une existence légale d'au moins trois ans;
- avoir son siège social au Québec et y diriger un camp de vacances accessible à l'ensemble de la population;
- posséder, diriger ou gérer un camp de vacances qui accueille majoritairement des jeunes, des personnes handicapées ou des familles;
- avoir une capacité d'hébergement de 50 lits pour les usagers (excluant les membres du personnel);
- avoir été en activité pendant un minimum de 30 jours entre le deuxième vendredi de juin et le deuxième lundi de septembre de l'année précédente;
- détenir une attestation de classification émise par le ministère du Tourisme du Québec ou une confirmation que l'établissement n'a pas à détenir une telle attestation, car il n'est pas soumis à la Loi sur les établissements d'hébergement touristique;
- avoir consacré une moyenne d'au moins 20 % de nuitées admissibles pour des personnes défavorisées financièrement au cours des 3 dernières années. Pour les camps non subventionnés pendant la période 2004-2007, avoir accueilli des personnes défavorisées financièrement pour un minimum de 20 % de l'ensemble des nuitées admissibles pendant l'été 2007;
- avoir mis en place une politique de réduction des tarifs en fonction du revenu et annoncer celle-ci dans les outils promotionnels existants ou à venir;
- avoir un mécanisme formel d'identification des personnes défavorisées financièrement approuvé par le Ministère;
- entretenir une vie associative et démocratique;
- disposer, selon les états financiers des trois dernières années, de revenus d'autofinancement d'au moins 35 % du total des revenus;
- avoir déposé au Ministère une demande d'assistance financière dans le cadre de ce programme au plus tard le 25 avril 2008.

Réalisations en 2008-2009

Pour le « volet accessibilité », le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a accordé une subvention à 94 camps de vacances ainsi que des subventions *ad hoc* à la Commission loisir et sport de la Baie-James, à l'Administration régionale Crie et à la Nation Naskapi de Kawawachikamach.

Pour le « volet immobilisation », 171 projets en immobilisation ont été soumis et 109 ont été recommandés.

Le budget 2008-2009 inclut l'enveloppe de 50 000 \$ du Programme d'accompagnement des personnes handicapées « volet camps de vacances ».

**Budget original 2008-2009 : 4 384 000 \$**

Description

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) confie au Mouvement national des Québécoises et Québécois le développement des activités liées à la Fête nationale du Québec, la gestion du Programme d'assistance financière aux manifestations locales, l'organisation d'événements régionaux dans la majorité des régions administratives du Québec ainsi que des manifestations d'impact national à Québec et à Gatineau (Outaouais).

Le MELS a aussi confié au Comité de la Fête nationale de la Saint-Jean inc. l'organisation d'une marche, de fêtes populaires et du spectacle national, à Montréal.

Objectifs du Programme d'assistance financière aux manifestations locales

- favoriser l'organisation de réjouissances visant à susciter la participation, la solidarité et la fierté des Québécoises et Québécois;
- apporter un appui à l'implication des divers organismes dans l'organisation de la Fête chez eux.

Critères d'admissibilité

- les activités doivent se dérouler le 23 juin, à compter de 12 h, ou le 24 juin ;
- la célébration doit être ouverte à toute la population et viser la participation du plus grand nombre possible de citoyennes et de citoyens;
- l'organisme qui réalise un ou des projets doit présenter des prévisions budgétaires équilibrées.

Réalisations en 2008-2009

L'édition 2008 de la Fête nationale du Québec a donné lieu à la réalisation de 661 manifestations de nature locale les 23 et 24 juin 2008 sur 716 projets soumis au Mouvement national des Québécoises et des Québécois et au Comité de la Fête nationale de la Saint-Jean inc.

Cette célébration a par ailleurs donné lieu à 3 manifestations à caractère national, respectivement dans les villes de Québec, de Montréal et de Gatineau, ainsi qu'à la tenue d'un défilé et de fêtes populaires à Montréal. Des fêtes régionales ont également eu lieu dans 24 villes d'importance réparties dans 16 régions administratives du Québec.

Les protocoles d'entente entre le gouvernement du Québec avec les deux organismes mandataires ont été renouvelés jusqu'en 2010-2011.

*Le Programme d'assistance financière au Regroupement des organismes nationaux  
de loisir du Québec (RONLQ)*

**Budget original 2008-2009 : 2 575 000 \$**

Description

Le Regroupement des organismes nationaux de loisir du Québec (RONLQ) dispense des services à plus de cent organismes nationaux de loisir et de sport.

Objectifs

Soutenir financièrement le RONLQ pour qu'il puisse offrir des services professionnels, techniques et administratifs ainsi que l'hébergement des sièges sociaux aux organismes nationaux de loisir et de sport.

Critères d'admissibilité

La subvention à cet organisme est autorisée annuellement par décret.

Réalisations en 2008-2009

Toutes les clauses du protocole d'entente entre le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et l'organisme ont été respectées.

**Budget original 2008-2009 : 425 000 \$**

Description

Le Conseil québécois du loisir (CQL) est un organisme à but non lucratif qui représente les organismes nationaux de loisir œuvrant dans les secteurs culturel, plein air, scientifique, socio-éducatif ainsi que touristique et joue un rôle de concertation. Il est également reconnu comme partenaire gouvernemental pour ce domaine par le Cadre d'intervention gouvernementale en matière de loisir et de sport (1997).

Objectifs

Le CQL réalise des mandats qui lui sont reconnus par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS). Ces mandats ont trait à la formation, la promotion et la valorisation des bénévoles, à la concertation des organismes de loisir, à la représentation des intervenants du domaine du loisir et à la collaboration à des dossiers nationaux.

Critères d'admissibilité

Les subventions à cet organisme sont autorisées conformément à deux CT.

Une subvention de 350 000 \$ est versée pour la réalisation des mandats qui lui sont reconnus par le MELS. Une seconde subvention de 75 000 \$ est versée pour coordonner le Programme québécois de formation en animation loisir/sport (PQFALS).

Réalisations en 2008-2009

En ce qui à trait au PQFALS, les clauses du protocole d'entente entre le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et l'organisme ont été respectées (pour la subvention reliée aux mandats).

**Budget original 2008-2009 : 1 368 000 \$**

Description

Le programme consiste en une entente avec la Ville de Longueuil pour le financement du Parc national de l'Archipel. Il s'agit de crédits requis pour payer la subvention en service de dette à la Ville de Longueuil dans le cadre de l'entente, signée en 1985, entre le gouvernement du Québec et la Ville de Longueuil concernant la mise en œuvre du Parc national de l'Archipel, selon le concept des réseaux thématiques de loisir (marche, cyclisme, etc.), dans le but :

- de favoriser l'accès au fleuve à toute la population métropolitaine et québécoise;
- de protéger et d'améliorer les habitats fauniques du territoire;
- de favoriser l'implantation de grands axes réservés au loisir de plein air dans les milieux fortement urbanisés;
- d'associer les intervenants publics, parapublics et privés dans une optique de mise en valeur intégrée et équilibrée des ressources.

Objectif

Subventionner, annuellement, le service de dette au regard de l'entente. Les travaux pour la création du Parc national de l'Archipel se sont terminés au cours de l'exercice 1990-1991 et les emprunts obligataires émis pour le financement de ce dernier prendront fin en 2011-2012.

Réalisations en 2008-2009

Le versement de l'aide financière s'est poursuivi à l'exercice financier 2008-2009. Les sommes ont été versées à la Ville de Longueuil, conformément au calendrier de remboursement du règlement d'emprunt.

**Budget original 2008-2009: 3 357 000 \$**

Objectifs

Soutenir et encourager les centres communautaires de loisir (CCL) à réaliser des interventions en matière de loisir et de sport qui répondent aux besoins de l'ensemble de la population et qui incitent cette dernière à se prendre en main, à s'approprier et à développer le loisir communautaire en fonction du milieu de vie.

Critères d'admissibilité

- être un organisme à but non lucratif légalement constitué, dirigé par un conseil d'administration élu par une assemblée générale (*membership* individuel et non des organismes), qui favorise la représentation de la population au conseil d'administration;
- répondre à la définition d'un centre communautaire de loisir;
- avoir des règlements généraux dûment approuvés, en accord avec les objectifs de la charte et fonctionner depuis au moins trois ans;
- disposer en permanence de son propre lieu physique, de ses propres ressources humaines en animation et de ressources matérielles adéquates pour la durée de la subvention;
- compter, en plus d'un employé cadre à temps plein qui agit à titre de gestionnaire de l'organisme, au moins une personne à temps plein affectée à l'animation (ou l'équivalent de deux personnes à mi-temps);
- démontrer qu'il offre à l'ensemble de la population des activités de loisir communautaire en vue d'une action éducative et sociale, de manière à créer un véritable milieu de vie en interaction avec la communauté locale.

Réalisations en 2008-2009

Dans le cadre du Programme d'assistance financière aux centres communautaires de loisir (PAFCCL) 2008-2011, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) a octroyé une subvention à 54 centres communautaires de loisir (CCL). Ces subventions permettent de soutenir financièrement la réalisation de la mission en loisir des CCL.

*Le Programme de soutien à l'action bénévole*

**Budget original 2008-2009 : 10 400 000 \$**

Description

Ce programme vise à soutenir financièrement les municipalités et les corporations sans but lucratif dans leurs efforts pour combler des besoins en activités communautaires, de loisir et de sport, de même qu'en équipements légers. Le MELS accorde une enveloppe à chacun des 125 députés de l'Assemblée nationale. Ces derniers disposent d'une latitude quant au choix des projets qu'ils souhaitent appuyer au sein de leur circonscription dans le respect des exigences du programme.

Organismes admissibles

- Municipalités
- Corporations sans but lucratif
- Corporations de villages nordiques
- Conseils de bande indiens

Projets admissibles

Tout projet relatif à des équipements de loisir (construction, agrandissement, restauration, achat, etc.), à des activités de loisir et de sport ou à des activités communautaires.

Réalisations en 2008-2009

Dans le cadre de ce programme, 21 826 subventions ont été accordées par les députés de chaque circonscription électorale à même leur enveloppe octroyée par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

**Budget original 2008-2009 : 7 621 500 \$**

Description

Soutien au fonctionnement des organismes provinciaux de sport suivants :

- multisports :
  - Corporation Sports-Québec;
  - Fédération québécoise du sport étudiant (FQSE);
  - Centre national multisport - Montréal;
  - Conseil du sport de haut niveau de Québec;
  - Fondation de l'athlète d'excellence du Québec;
  - Alliance sport-études, enseignement supérieur;
  - Commissions scolaires et écoles privées accueillant des programmes Sport-études reconnus;
  - Sportcom;
  - Égale Action.
- unisport :
  - 67 fédérations sportives incluant 5 fédérations pour personnes handicapées (sourds, aveugles, paralytiques cérébraux, fauteuils roulants et Jeux olympiques spéciaux).

Objectif

Permettre à ces organismes d'assumer auprès de leurs membres les mandats qui leur sont reconnus, à savoir :

- Corporation Sports-Québec : coordonner la réalisation des Jeux du Québec régionaux et des Finales nationales, coordonner le volet théorique du Programme national de certification des entraîneurs, organiser des événements de valorisation des intervenants en sport, coordonner les programmes de bourses et représenter les fédérations sportives.
- Fédération québécoise du sport étudiant : coordonner la réalisation d'événements sportifs dans le milieu de l'éducation en conformité avec les protocoles intervenus avec les fédérations sportives concernées.
- Centre national multisport - Montréal et Conseil du sport de haut niveau de Québec : offrir aux athlètes et aux entraîneurs de haut niveau les services nécessaires à l'atteinte de performances optimales sur la scène mondiale.
- Fondation de l'athlète d'excellence : convaincre le secteur privé ou tout autre organisme d'investir au sein de la Fondation afin de mieux soutenir les athlètes québécois qui compétitionnent sur la scène internationale; soutenir les athlètes par des programmes de bourses.
- Alliance sport-études, enseignement supérieur: offrir aux étudiants-athlètes inscrits dans les 24 cégeps et 7 universités affiliés à l'Alliance, un encadrement pédagogique adapté afin qu'ils ou elles puissent poursuivre simultanément leur carrière sportive et leurs études.
- Commissions scolaires ayant des programmes Sport-études au secondaire : offrir aux étudiants-athlètes inscrits dans 38 commissions scolaires et écoles privées un encadrement sportif et pédagogique leur permettant de concilier le sport et les études.
- Sportcom : faire connaître, auprès du grand public, les athlètes québécois de haut niveau qui rayonnent sur les scènes nationale et internationale lors d'événements d'envergure;
- Égale Action : promouvoir la participation des femmes de tous âges en sport et en activité physique et d'assurer l'équité de cette participation au Québec
- Fédérations sportives : mettre en place des structures démocratiques, régir leurs disciplines, assurer la formation de leurs cadres (entraîneurs, officiels, administrateurs), rendre leur expertise accessible à la base.

Critères d'admissibilité

Pour les fédérations sportives :

- être un organisme sans but lucratif légalement constitué;
- exister et offrir des services à ses membres depuis au moins deux ans;
- poursuivre des buts d'intérêt général dans le secteur du sport;
- être un organisme accessible à l'ensemble des citoyens;
- posséder des structures internes garantissant le contrôle démocratique par les membres;
- réaliser des interventions à portée provinciale;
- regrouper la majorité des participants au Québec.

Pour les commissions scolaires et les écoles privées accueillant des programmes reconnus : regrouper des athlètes identifiés et avoir signé un protocole avec la fédération concernée. Pour les organismes multisports, ce sont des subventions spécifiques qui ne s'inscrivent pas dans le cadre d'un programme normé et ne sont pas soumises à des critères d'admissibilité particuliers. Cela doit cependant correspondre à des mandats reconnus par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

#### Réalisations en 2008-2009

- Soutien aux organismes multisports comme la Corporation Sports-Québec, la Fédération québécoise du sport étudiant, le Centre national multisport-Montréal.
- Soutien auprès de 67 fédérations unisport, incluant 5 fédérations pour personnes handicapées.
- Soutien à 11 fédérations sportives dans le dossier femmes et sport.
- Soutien à la Fondation de l'athlète d'excellence du Québec.
- Soutien au Conseil du sport de haut niveau de Québec.
- Soutien à 38 écoles, dont 7 privées, dans 32 disciplines accueillant 262 programmes Sport-études reconnus (2 893 athlètes).

*Le Programme d'assistance financière au développement de l'excellence sportive*

**Budget original : 2008-2009**                      **7 422 300 \$**

Nombre de projets reçus :                      209 (demandes de soutien pour des événements sportifs)

Description

Soutien aux fédérations sportives pour la réalisation de leurs plans de développement de l'excellence incluant le soutien aux fédérations pour l'engagement d'entraîneurs des clubs sportifs (haut niveau).

Soutien à l'organisation au Québec d'événements sportifs d'envergure canadienne et internationale.

Objectifs

- Atteindre les objectifs énoncés dans la politique québécoise de développement de l'excellence, à savoir : placer le plus d'athlètes québécois au sein des équipes canadiennes qui participeront aux compétitions internationales et aux grands Jeux (Olympiques, Commonwealth, Pan-américains, etc.).
- Préparer les équipes du Québec aux Jeux du Canada d'été 2009.
- Soutenir l'organisation d'événements sportifs de niveaux canadien et international.

Critères d'admissibilité

- Organismes provinciaux : les disciplines sportives considérées prioritaires par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport selon les normes du programme.
- Événements spéciaux : les événements prioritaires et soumis par les fédérations sportives provinciales.

Réalisations en 2008-2009

- Soutien à l'organisation de 132 événements sportifs de haut niveau pour 41 fédérations et 11 organismes sportifs.
- Soutien à la mise en œuvre du plan de développement de l'excellence de 46 disciplines ainsi qu'à 2 disciplines pour personnes handicapées, incluant la préparation des équipes du Québec pour les Jeux du Canada de 2009 et 2011.
- Soutien aux projets de 7 autres disciplines présentes au programme des Jeux du Canada et aux Jeux Olympiques et 22 disciplines pour personnes handicapées qui sont inscrites aux Grands Jeux Internationaux.

**Budget original 2008-2009 : 2 575 000 \$**

Objectif

Promouvoir un mode de vie physiquement actif pour contribuer au mieux-être de l'ensemble de la population québécoise.

La subvention est conforme à la convention Kino-Québec signée par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et ses partenaires, le ministère de la Santé et des Services sociaux et les agences de la santé et des services sociaux (agences), et aux cibles d'action 2005-2008 du Programme Kino-Québec. Le plan d'action est actualisé par 32,5 conseillers Kino-Québec, rattachés aux directions de santé publique des agences.

Soutenir la Corporation Québec en forme (1 M\$) afin de contribuer à l'amélioration de la santé et de l'autonomie globale des enfants, prioritairement ceux provenant de familles de milieux défavorisés, par l'implantation d'un programme durable de promotion et de participation à des activités physiques et sportives.

Organismes bénéficiaires

- Les 18 agences incluant le conseil Cri et le Nunavik.
- L'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec à titre de fiducie Kino-Québec pour coordonner la réalisation des priorités provinciales.
- La Corporation Québec en forme.

Volets de subventions

A. Aide financière aux agences :

- subventions qui varient de 35 600 \$ à 203 647 \$.

B. Réalisation des priorités provinciales :

- subvention de 155 000 \$ à l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec (fiducie).

C. Aide financière à Québec en forme (1 M\$).

Réalisations en 2008-2009 pour les clientèles

- Mise en œuvre des cibles d'action 2005-2008 du Programme Kino-Québec par la réalisation du plan national d'activités Kino-Québec 2008-2009.
- Promotion du programme Bourse École active et sélection des projets : subventions accordées à des projets d'aménagement ou d'achat d'équipements dans les écoles primaires et secondaires (activité physique, nutrition et sécurité).
- Campagne de promotion de la marche « Rendez-vous d'automne » auprès des adultes en milieu de travail et du milieu municipal.
- Organisation d'une rencontre provinciale des conseillers du Programme Viactive.
- Poursuite de la collaboration à la mise en place de « Québec en forme » rejoignant plus de 56 000 enfants, impliquant plus de 600 partenaires dans 35 regroupements locaux.
- Participation à la réalisation de la quatrième édition de la Journée nationale du sport et de l'activité physique.
- Promotion de « Plaisirs d'hiver »: stratégie communicationnelle pour inciter les municipalités et leurs partenaires ainsi que les écoles primaires à favoriser la pratique d'activités physiques hivernales.
- Diffusion et promotion de l'avis scientifique intitulé « L'activité physique et la santé osseuse ».
- Préparation d'un avis sur l'activité physique et les jeunes.
- Tenue d'une formation pour le réseau des conseillers Kino-Québec ayant pour thème : « Promotion de l'activité physique auprès des jeunes d'âge scolaire ».
- Mise en place d'un extranet pour le réseau des conseillers Kino-Québec.
- Collaboration avec le Secrétariat aux aînés pour la production d'une brochure sur l'activité physique.
- Mise à jour du document Les filles, c'est pas pareil.

- Réimpression et diffusion de Viactive Double Action, routines d'exercices destinées aux groupes Viactive.
- Collaboration à la préparation de nouvelles routines d'exercices pour les groupes Viactive.
- Organisation de la rencontre annuelle des conseillers Kino-Québec.
- Élaboration des outils et mise en place de projet pilotes « municipalités actives ».
- Recension d'initiatives et de programmes pour favoriser les déplacements actifs (marche, vélo).

**Budget original 2008-2009 : 2 123 600 \$**

Objectifs

Soutenir un ensemble d'événements de niveau québécois, canadien et international afin de favoriser la participation des athlètes à des compétitions d'envergure.

Réalisations en 2008-2009

Jeux du Québec :

- soutien aux comités organisateurs et aux Unités régionales de loisir et de sport pour la réalisation des Jeux régionaux dans chacune des 19 régions identifiées pour les Jeux du Québec;
- soutien à la Corporation Sports-Québec pour le transport des participants aux Finales nationales;
- soutien au comité organisateur des finales hiver 2009-2011 et été 2010 pour l'organisation des Jeux.

<b>Budget original 2008-2009 :</b>	<b>5 750 000 \$</b>
Nombre de demandes agréées :	643
Nombre de demandes refusées :	22

#### Description

Le Programme *Équipe Québec* vise à offrir aux athlètes québécois un appui financier leur permettant de bénéficier d'une situation plus stable, de plus grandes possibilités d'entraînement et d'un meilleur encadrement. Il s'agit d'assurer aux athlètes qui évoluent sur la scène internationale le soutien financier et l'encadrement professionnel requis pour favoriser leurs chances de succès à ce niveau. Le programme permet également de fournir un appui financier aux entraîneurs qui encadrent l'élite sportive québécoise afin d'améliorer leurs conditions de travail et ainsi participer à la professionnalisation du travail d'entraîneur.

Le Programme *Équipe Québec* sert enfin à promouvoir les valeurs et les bienfaits du sport et de l'activité physique par la mise en place d'un forum annuel ayant pour objectif de permettre aux athlètes et aux entraîneurs d'échanger sur leur cheminement et leurs préoccupations et par la tenue d'activités ponctuelles qui permettront de mettre en lumière les valeurs et les bienfaits du sport et de l'activité physique auprès des jeunes Québécoises et Québécois, dans le but ultime de favoriser une culture sportive.

#### Objectifs

- soutenir de façon appropriée les athlètes dans leur projet d'excellence vers les plus hauts sommets de la performance sportive en leur octroyant une bourse d'entraînement annuelle de 6 000 \$;
- donner à ces athlètes l'opportunité de se développer sur une période de temps suffisamment longue pour qu'ils puissent atteindre un niveau de performance de calibre international en les aidant à assumer les coûts liés à l'entraînement et aux compétitions;
- motiver la prochaine génération d'athlètes québécois à rejoindre les équipes participant aux compétitions sportives internationales;
- faciliter la transition de ces athlètes lorsqu'ils se retirent de la compétition active de haut niveau;
- améliorer les conditions de pratique professionnelle des entraîneurs des athlètes d'Équipe Québec par une contribution financière annuelle de 20 000 \$;
- motiver la prochaine génération d'entraîneurs à se former et à se développer comme entraîneurs professionnels;
- valoriser la profession d'entraîneur et permettre à ceux qui le souhaitent de se consacrer à l'entraînement sportif à temps plein.

En ce qui concerne le soutien à la promotion des valeurs et des bienfaits du sport :

- favoriser l'émergence d'une culture sportive au Québec et promouvoir les valeurs et les bienfaits du sport et de l'activité physique;
- par la mise en place d'un forum annuel des athlètes et des entraîneurs d'Équipe Québec, permettre aux athlètes et aux entraîneurs de haut niveau d'échanger sur leur cheminement et leurs préoccupations, entre eux et avec les dirigeants du mouvement sportif.

#### Critères d'admissibilité

Dans le cas des athlètes :

- tous les athlètes québécois identifiés « excellence », par les fédérations sportives québécoises reconnues auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, et qui font régulièrement des compétitions sur la scène internationale;
- ces athlètes doivent résider au Québec, être membres en règle de leur fédération sportive québécoise et représenter le Québec sur la scène canadienne;

- ceux qui se retirent de la compétition active peuvent demeurer boursiers d'Équipe Québec et obtenir, pendant une année, une bourse d'un montant maximal de 4 000 \$ définie selon le nombre d'années pendant lesquelles ils auront eu le statut d'athlète boursier d'Équipe Québec.

Dans le cas des entraîneurs :

- tous les entraîneurs qui sont reconnus officiellement comme « entraîneur permanent » et « premier responsable » de l'encadrement annuel des athlètes boursiers d'Équipe Québec, tel que validé par la fédération sportive concernée;
- ces entraîneurs doivent résider au Québec et être membres en règle de leur fédération sportive québécoise;
- ces entraîneurs sont réputés à temps plein selon les normes du Programme de soutien au développement de l'excellence (PSDE) : ils devront être actifs en entraînement sportif au moins 1 800 heures par année pour être considérés à temps plein;
- seuls les entraîneurs détenant une certification de niveau 3 du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE) seront admissibles.

#### Réalisations en 2008-2009

- 490 athlètes ont pu bénéficier d'une bourse.
- 38 athlètes retraités ont reçu une aide financière.
- 115 entraîneurs permanents et premiers responsables ont aussi été soutenus dans le cadre du programme.

**Budget original 2008-2009 : 180 000 \$**

Réalisations en 2008-2009 :

- Promotion de la sécurité (55 000 \$)
- Observatoire québécois du loisir (40 000 \$)
- Conférence des ministres responsables de la jeunesse et des sports des pays ayant le français en partage (CONFEJES) (50 000 \$)
- Recherche visant à étudier comment les éducateurs physiques et les entraîneurs utilisent le concept d'esprit sportif dans leur démarche éducative (6 000 \$)
- Étude comparative de l'indice de comportement associé à la mise en échec corporelle chez des joueurs de hockey mineur du Québec et de l'Alberta (25 000 \$)

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2009-2010**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

**QUESTION**

Sommes investies en 2008-2009 dans le programme de soutien aux Infrastructures de loisir et de sport. Prévisions pour 2009-2010.

**RÉPONSE**

Le Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique dispose d'une enveloppe annuelle de 30 M\$, dont 24 M\$ pour le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives et 6 M\$ pour le Programme de soutien aux événements sportifs internationaux ou pancanadiens. Depuis octobre 2008, la proportion de l'enveloppe annuelle du Fonds attribuée au Programme de soutien aux installations sportives et récréatives est passée de 80 % à 86,666 %, soit de 24 M\$ à 26 M\$.

Les formulaires et guides relatifs à ces programmes sont disponibles sur le site Internet du Ministère, documents qui présentent aussi les objectifs et les critères d'admissibilité des deux programmes.

**Objectifs du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives**

Le programme a pour objectif de favoriser l'adoption et le maintien d'un mode de vie physiquement actif au sein de la population québécoise en facilitant l'accès à des installations sportives et récréatives sécuritaires grâce à des investissements qui permettront :

- de répondre aux besoins émergents de la pratique contemporaine d'activités physiques et sportives;
- d'assurer la pérennité et la fonctionnalité des installations existantes ainsi que leur mise aux normes;
- de faciliter l'accueil et l'organisation d'événements sportifs;
- d'améliorer les sites d'entraînement des athlètes québécois.

**Les critères d'admissibilité du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives****CLIENTÈLE**

Les organismes municipaux, les organismes scolaires et les organismes à but non lucratif, ou encore un regroupement de ces organismes sont les clientèles admissibles à ce programme.

Une entreprise privée, dans le cadre d'un partenariat d'affaires, pourrait être admissible aux conditions suivantes :

- qu'une entente de service destinée à faciliter l'accessibilité de l'installation à la collectivité soit signée avec l'organisme municipal de son territoire;
- que l'entente de partenariat ait fait l'objet d'un appel d'offres public;
- qu'en vertu de l'entente contractuelle, le partenaire du secteur privé soit responsable du financement des travaux admissibles;
- que le partenaire du secteur privé s'engage à rétrocéder l'installation visée à l'échéance de l'entente contractuelle.

Dans le cas d'un organisme scolaire ou d'un OBNL, une entente de service destinée à faciliter l'accessibilité de l'installation à la collectivité doit être signée avec l'organisme municipal de son territoire.

**INSTALLATIONS ADMISSIBLES**

Les installations sportives et récréatives admissibles sont celles nécessaires au déroulement d'activités physiques et sportives. Les installations qui favorisent l'accès à des clientèles multiples seront privilégiées.

**TRAVAUX ADMISSIBLES**

Les travaux admissibles doivent avoir trait à la construction, à la rénovation, à l'aménagement et à la mise aux normes d'installations sportives et récréatives. Les travaux relatifs aux installations sportives et récréatives destinées à l'enseignement et financés par le programme triennal des immobilisations du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ne sont pas admissibles à ce programme.

**État de la situation du traitement des demandes reçues dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives au 31 mars 2009**

	<b>Nombre</b>	<b>Investissement (M\$)</b>	<b>Montant d'aide (M\$)</b>
<b>Demandes reçues</b>	678	1 729,5	716,6
<b>Demandes acceptées</b>			
2008-2009	68	196,0	83,5
2007-2008	178	313,8	137,2
2006-2007	42	96,4	43,7
<b>Total</b>	<b>288</b>	<b>606,2</b>	<b>264,4</b>
<b>Demandes refusées</b>			
2008-2009	14	16,4	7,2
2007-2008	22	22,4	10,8
2006-2007	4	12,3	6,1
<b>Total</b>	<b>20</b>	<b>51,1</b>	<b>24,1</b>

**Prévisions pour 2009-2010**

Des autorisations pour des subventions totalisant 60 millions de dollars sont prévues pour 2009-2010.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2009-2010**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

**QUESTION**

Montant des subventions accordées par le Secrétariat au loisir et au sport aux fédérations sportives par le biais du programme de soutien aux opérations régulières pour 2008-2009. Liste des fédérations sportives en bénéficiant et montant alloué à chacune d'entre elle.

**RÉPONSE**

Voici la liste des organismes dont le fonctionnement est subventionné par ce programme.

Budget total : 4 290 500 \$

<b>Fédération</b>	<b>2008-2009</b>
Soccer-football	220 987 \$
Hockey sur glace	183 426 \$
Tennis	165 958 \$
Cyclisme	144 129 \$
Natation	128 896 \$
Gymnastique	119 344 \$
Badminton	117 421 \$
Baseball	116 063 \$
Basketball	112 316 \$
Ski alpin	107 594 \$
Quatre-murs	99 404 \$
Patinage de vitesse	99 224 \$
Judo	97 792 \$
Patinage artistique	97 596 \$
Volleyball	97 395 \$
Athlétisme	95 362 \$
Golf	90 925 \$
Nage synchronisée	87 479 \$
Football	82 865 \$
Équestre	77 479 \$
Curling	77 246 \$
Softball	76 261 \$
Tir	74 982 \$
Tennis de table	74 771 \$
Sports fauteuil roulant	68 136 \$
Tir à l'arc	68 029 \$
Sauvetage	67 705 \$
Voile	66 959 \$
Karaté	65 820 \$
Boxe olympique	65 622 \$
Ski de fond	65 158 \$
Jeux olymp spéciaux	64 832 \$
Triathlon	60 645 \$
Crosse	58 968 \$
Haltérophilie	58 710 \$
Plongeon	58 120 \$
Escrime	57 846 \$
Pétanque	52 993 \$

Kin-ball	50 000 \$
Ski nautique	50 000 \$
Canoë-kayak vitesse	50 000 \$
Biathlon (ski)	49 988 \$
Taekwondo	49 351 \$
Ringuette	49 175 \$
Handball	48 974 \$
Quilles	48 615 \$
Ski acrobatique	48 147 \$
Surf des neiges	46 793 \$
Rugby	25 000 \$
Water-polo	25 000 \$
Aviron	25 000 \$
Canoë-kayak eau vive	25 000 \$
Ass. sportive aveugles	25 000 \$
Culture physique	25 000 \$
Ballon sur glace	25 000 \$
Télémark	25 000 \$
Sports paralyt céréb	25 000 \$
Danse sportive	5 000 \$
Lutte	5 000 \$
Cheerleading	5 000 \$
Auto	5 000 \$
Orienteering	5 000 \$
Ass. sportive sourds	5 000 \$
Dynamophilie	5 000 \$
Canotage long parcours	5 000 \$
Netball	5 000 \$
Kick-boxing	5 000 \$

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2009-2010**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

**QUESTION**

Sommaire des subventions accordées aux autres organismes sportifs et liste détaillée des subventions accordées dans le cadre de ces programmes.

- a) Programme de soutien aux événements sportifs;
- b) Centre national multisport-Montréal;
- c) Fédération québécoise du sport étudiant;
- d) Corporation Sports-Québec;
- e) Programme Équipe-Québec;
- f) Les bourses de la Fondation de l'athlète d'excellence;
- g) Les bourses de la Fondation de la Palestre nationale;
- h) Soutien aux athlètes identifiés auprès de la Direction du sport et de l'activité physique.

**RÉPONSE**

- a) Programme de soutien aux événements sportifs (PSES) :  
551 000 \$ ont été versés aux fédérations et aux organismes sportifs pour soutenir 132 projets. Un total de 41 fédérations ont été soutenues pour des montants variant de 1 000 \$ à 25 000 \$ par projet et 11 organismes sportifs pour des montants variant de 1 000 \$ à 5 000 \$ par projet.
- b) Centre national multisports – Montréal (CNM – M)  
Le Secrétariat au loisir et au sport, un des six partenaires fondateurs, verse annuellement 750 000 \$ au CNM-M. Cette subvention sert à soutenir les services périphériques (physiothérapie, services médicaux, évaluation d'entraînement, etc.) pour les athlètes « excellence » et, à un autre niveau, les athlètes « élite » et « relève ». Une partie de la subvention contribue à la réalisation d'activités de formation et de perfectionnement de l'Institut national de formation des entraîneurs. Une somme supplémentaire de 250 000 \$ a été versée pour l'organisation du Forum Équipe Québec et pour la gestion du Programme « Jouez gagnant ».
- c) Fédération québécoise du sport étudiant (FQSE)  
Le MELS verse une subvention de 400 000 \$ à la FQSE pour la réalisation de ses mandats. Une somme supplémentaire de 250 000 \$ pour soutenir la mise en œuvre du Programme ISO-Actif provient en partie de l'entente signée avec le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec sur la participation en sport.
- d) Corporation Sports-Québec  
La Corporation Sports-Québec a reçu un soutien financier de 1 082 000 \$ pour la réalisation de ses principaux mandats, soit administrer et organiser le Programme des Jeux du Québec (620 000 \$); valoriser les athlètes, les cadres sportifs et les bénévoles et soutenir l'organisation du Gala Sports-Québec (160 000 \$); coordonner la mission du Québec aux Jeux de la Francophonie canadienne (17 000 \$); offrir des services administratifs au Conseil québécois de la médecine du sport (10 000 \$); gérer le volet théorique du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE) (215 000 \$); collaborer à certains dossiers nationaux (sports-études, formation des entraîneurs, soutien à l'excellence, etc.) et à la représentation sur le plan canadien (60 000 \$).
- e) Programme Équipe Québec  
Le Programme Équipe Québec a été lancé en juillet 2003 et les athlètes et les entraîneurs admissibles ont pu poser leur candidature au programme durant toute l'année. Pour 2008-2009, les subventions (5 100 000 \$) ont servi à soutenir les athlètes, à raison de 6 000 \$ chacun, et les entraîneurs, à raison de 20 000 \$ chacun. Le budget a également servi à mettre en place le Programme sur les valeurs du sport et de l'activité physique. Au total,

ce sont 490 athlètes d'excellence, 38 athlètes retraités et 115 entraîneurs qui ont profité du programme en 2008-2009.

- f) Bourses de la Fondation de l'athlète d'excellence (FAE)  
Le MELS a accordé 125 000 \$ à la FAE (entente de 6 ans à raison de 125 000 \$ par année, 2005-2011). Le gouvernement du Québec est identifié comme partenaire fondateur. Cinq bourses de recrutement de 6 000 \$ et 3 bourses « excellence » hors réseau de 1 500 \$ sont remises et identifiées au nom du MELS.
- g) Bourses de la Fondation de la Palestre nationale  
Aucune subvention n'est versée à la Fondation de la Palestre nationale.
- h) Soutien aux athlètes identifiés auprès de la Direction du sport et de l'activité physique  
L'information à ce sujet est fournie dans la réponse à la question n° 110.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2009-2010**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Soutien financier accordé aux athlètes québécois pour l'exercice financier 2008-2009. Indiquer les athlètes récipiendaires et le montant accordé à chacun. Prévisions pour 2009-2010.

---

**RÉPONSE**

Il y a trois modalités de soutien financier du gouvernement aux athlètes québécois :

1. Le Programme Équipe Québec a été instauré en 2003-2004 et permet à des athlètes identifiés « excellence » par le Ministère de recevoir des bourses de l'ordre de 6 000 \$. En 2008-2009, à sa sixième année d'existence, 490 athlètes de niveau « excellence » ont été soutenus. Certains athlètes ont reçu des montants moindres que les 6 000 \$, car ils n'étaient admissibles qu'à la moitié de la bourse, selon le moment de leur sélection. Finalement, 38 athlètes retraités ont aussi été retenus dans le cadre du Programme pour des montants variant entre 1 000 \$ et 4 000 \$, selon le nombre d'années pendant lesquelles ils auront eu le statut d'athlètes identifiés « excellence ». La Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels nous empêche de fournir la liste des boursiers et des montants accordés. Les prévisions pour 2009-2010 sont du même ordre à chaque année, soit entre 425 et 500 athlètes (environ 3 000 000 \$).
2. La Fondation de l'athlète d'excellence du Québec a reçu une subvention de 125 000 \$ tel que prévu dans l'entente de partenariat avec le Ministère (750 000 \$ sur 6 ans, 2005-2011). Grâce au soutien des gouvernements et du secteur privé, la Fondation verse à chaque année des bourses aux athlètes des catégories « excellence » et « élite » identifiés en collaboration avec les fédérations sportives, ainsi qu'aux athlètes évoluant dans les réseaux du sport universitaire.
3. Tous les athlètes identifiés de niveaux « excellence », « élite » et « relève » (2 751 athlètes différents en 2008) ont accès à la mesure de crédit d'impôt remboursable pour athlète de haut niveau. La mesure est estimée à 5 millions de dollars et est gérée directement par Revenu Québec. Le relevé pour obtenir le crédit d'impôt est envoyé directement aux athlètes bénéficiaires par le Secrétariat au loisir et au sport. Les prévisions pour 2009-2010 ne sont pas disponibles.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2009-2010**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

**QUESTION**

Sommaire des subventions accordées et liste des subventions accordées dans le cadre des programmes suivants :

- a) Programme d'assistance financière aux organismes nationaux de loisir;
- b) Programme de financement des organismes régionaux de loisir pour personnes handicapées;
- c) Programme d'assistance financière aux unités régionales de loisir et de sport;
- d) Programme d'assistance financière aux camps de vacances incluant le Programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées volet camps de vacances;
- e) Programme d'assistance financière aux manifestations locales de la fête nationale;
- f) Programme Chantiers jeunesse;
- g) Programme d'assistance financière aux centres communautaire de loisir;
- h) Programme d'assistance financière aux clubs de motoneigistes;
- i) Programme d'assistance financière aux clubs de véhicules tout terrain;
- j) Soutien financier au Regroupement des organismes nationaux de loisir du Québec;
- k) Soutien financier au Conseil québécois du loisir;
- l) Soutien financier pour le projet Archipel (ville de Longueuil).

**RÉPONSE**

- a) **Programme d'assistance financière aux organismes nationaux de loisir;**  
2 536 902 \$ versés à 28 organismes (voir liste en annexe).
- b) **Programme de financement des organismes régionaux de loisir pour personnes handicapées;**  
2 613 500 \$ versés à 17 régions (voir liste en annexe).
- c) **Programme d'assistance financière aux unités régionales de loisir et de sport;**  
6 514 920 \$ versés à 17 régions incluant 50 000 \$ versé au Regroupement pour le programme Secondaire en spectacle (voir liste en annexe).
- d) **Programme d'assistance financière à l'accessibilité aux camps de vacances;**  
3 508 475 \$ versés à 94 camps dont 2 730 788 \$ pour le volet accessibilité et 777 687 \$ pour le volet immobilisations incluant les 100 000 \$ versés à 17 organismes dans le cadre du **Programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées;** (voir liste en annexe).
- 3 **Programme d'assistance financière aux manifestations locales de la fête nationale;**  
4 384 000 \$ versés à deux organismes : 744 000 \$ au Comité de la fête nationale de la Saint-Jean inc. et 3 640 000 \$ au Mouvement national des Québécois et Québécoises.
- 4 **Programme Chantiers jeunesse;**  
Programme transféré au Secrétariat à la jeunesse depuis plusieurs années.
- 5 **Programme d'assistance financière aux centres communautaire de loisir;**  
3 357 000 \$ versés à 54 centres (voir liste en annexe).
- 6 **Programme d'assistance financière aux clubs de motoneigistes;**  
Programme transféré au ministère des Transports en 2006.
- 7 **Programme d'assistance financière aux clubs de véhicules tout terrain;**  
Programme transféré au ministère des Transports en 2006.
- 8 **Soutien financier au Regroupement des organismes nationaux de loisir du Québec;**  
2 575 000 \$ versés à l'organisme.
- 9 **Soutien financier au Conseil québécois du loisir;**  
425 000 \$ versés à l'organisme, dont 350 000 \$ pour le soutien de sa mission et 75 000 \$ pour le programme de formation en animation.
- 10 **Soutien financier pour le projet Archipel (Ville de Longueuil);**  
316 405 \$ versés à la ville de Longueuil.

Question 111 - a  
Programme d'assistance financière aux organismes nationaux de loisir

NOM DE L'ORGANISME	SUBVENTION 2008-2009
Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées	82 540
Association québécoise pour le tourisme équestre et l'équitation de loisirs	85 480
Fédération des Agricotours du Québec	38 252
Fédération des astronomes amateurs du Québec	81 850
Fédération des familles-souches du Québec	91 450
Fédération des sociétés d'horticulture et d'écologie du Québec	81 850
Fédération québécoise de camping et de caravaning	99 230
Fédération québécoise de la marche	86 310
Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade	81 850
Fédération québécoise des activités sub-aquatiques	81 850
Fédération québécoise des centres communautaires de loisir	131 600
Fédération québécoise des échecs	91 550
Fédération québécoise des jeux récréatifs	92 150
Fédération québécoise du loisir en institution	85 940
Fédération québécoise du scoutisme	103 410
La Fédération de l'âge d'or du Québec	161 270
La Fédération québécoise de philatélie	81 850
La Fédération québécoise du canot et du kayak	90 690
Le Cercle des jeunes naturalistes	81 850
Les Clubs 4-H du Québec inc.	81 850
L'Association des camps du Québec inc.	88 220
Mouvement québécois des vacances familiales	115 760
Radio amateur Du-Of inc.	81 850
Regroupement pour le tourisme jeunesse au Québec inc.	92 230
Regroupement QuébecOiseaux	81 850
Société des fêtes et festivals du Québec	87 990
Société québécoise de spéléologie	85 590
Vélo-Québec association	90 590
<b>Total</b>	<b>2 536 902</b>

Question 111 - b

Programme de financement des organismes régionaux de loisir pour personnes handicapées  
Mission loisir pour personnes handicapées  
Accompagnement en loisir pour personnes handicapées - organismes régionaux  
Aide en loisir

NOM DE L'ORGANISME	SUBVENTION 2008-2009
Commission loisir et sport de la Baie-James	15 644
Conférence régionale des élus de Laval	126 572
Conseil sport loisir de l'Estrie	116 917
Corporation régionale de loisir et de sport de Lanaudière	129 857
Loisir et sport Montérégie	407 400
Regroupement loisirs et sports Saguenay-Lac-Saint-Jean	119 890
Sport et loisir de l'Île de Montréal	519 784
Unité de loisir et de sport Abitibi-Témiscamingue (ULSAT)	89 617
Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent inc.	108 026
Unité régionale de loisir et de sport de l'Outaouais	117 471
Unité régionale de loisir et de sport de la Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine inc.	82 619
Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie	110 941
Unité régionale de loisir et de sport de la région Chaudière-Appalaches	138 520
Unité régionale de loisir et de sport de la région de Québec	190 779
Unité régionale de loisir et de sport du Centre-du-Québec	110 858
Unité régionale de loisir, de sport et de plein air des Laurentides	144 556
Unité régionale loisir et sport de la Côte-Nord	84 049
<b>TOTAL</b>	<b>2 613 500</b>

Question 111 - c  
Programme d'assistance financière aux unités régionales de loisir et de sport  
Unités régionales de loisir et de sport  
Unités régionales de loisir et de sport - Secondaire en spectacle

NOM DE L'ORGANISME	SUBVENTION 2008-2009
Administration régionale Crie	120 000
Commission loisir et sport de la Baie-James	120 000
Conférence régionale des élus de Laval	249 500
Conseil sport loisir de l'Estrie	357 050
Corporation régionale de loisir et de sport de Lanaudière	353 000
Loisir et sport Montérégie	557 000
Regroupement loisirs et sports Saguenay-Lac-Saint-Jean	390 500
Sport et loisir de l'Île de Montréal	633 710
Unité de loisir et de sport Abitibi-Témiscamingue	353 000
Unité régionale de loisir, de sport et de plein air des Laurentides	357 160
Unité régionale de loisir et de sport de l'Outaouais	353 000
Unité régionale de loisir et de sport de la Chaudière-Appalaches	390 500
Unité régionale de loisir et de sport de la Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine	353 000
Unité régionale loisir et sport de la Côte-Nord	390 500
Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie	353 000
Unité régionale de loisir et de sport de la région de Québec	390 500
Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent	390 500
Unité régionale de loisir et de sport du Centre-du-Québec	353 000
Regroupement des Unités régionales de loisir et de sport	50 000
<b>TOTAL</b>	<b>6 514 920</b>

Question 111- d  
Programme d'assistance financière à l'accessibilité aux camps de vacances

NOM DE L'ORGANISME	SUBVENTION 2008-2009	
	Fonctionnement	Amortissement
Administration régionale Crie	25 000	
Association des citoyennes averties d'Alma inc.	19 515	
Association des jeunes travailleurs et travailleuses de Montréal inc.	38 509	13 800
Association des scouts du Canada district de la Mauricie	16 040	25 355
Association Garagona inc.	28 473	5 000
Base de plein-air Jean-Jeune	32 875	10 840
Bases de plein air des scouts du Montréal métropolitain (camp Ville-Marie)	32 875	9 272
Bases de plein air des scouts du Montréal métropolitain (camp Richelieu)	32 875	14 156
Camp Amy Molson inc.	45 375	5 000
Camp Boisjoly inc.	15 593	
Camp Brochet	18 580	1 850
Camp Carowanis inc.	29 392	6 000
Camp de Rivière Ouelle inc.	38 797	8 495
Camp de vacances familiales Valleyfield inc.	35 856	20 631
Camp des bouleaux de l'association d'églises baptistes Évangéliques au Québec	24 937	19 225
Camp des Îles	9 322	
Camp familial Abitibi-Témiscamingue	24 562	
Camp familial et communautaire Le Nordet inc.	41 009	6 000
Camp familial Saint-Urbain	53 509	13 549
Camp Gatineau inc.	53 885	5 490
Camp Jardin (gan) d'Israël	40 375	20 364
Camp Jardin d'Hannah (Pardas Chanah)	45 375	7 103
Camp Joli b. inc.	13 630	13 991
Camp Mariste	32 875	11 002
Camp Massawippi - centre Mackay	18 118	3 527
Camp Notre-Dame-de-la-Joie de Nicolet	26 118	
Camp «O»Carrefour inc.	32 397	9 504
Camp Olier	20 108	
Camp Ozanam	58 509	10 716
Camp Patmos des églises évangéliques baptiste du Québec	31 257	16 188
Camp Péniel inc.	25 213	3 000

Camp Quatre Saisons inc.	25 080	15 890
Camp Richelieu de Saint-Hyacinthe inc.	32 952	24 200
Camp Richelieu Saint-Côme inc.	33 325	5 000
Camp Richelieu Vive Lajoie inc.	18 677	
Camp Sable Chaud	12 005	
Camp Saint-Donat	50 375	47 385
Camping familial communautaire C.A.F.A.C.O. inc.	36 840	
Canadian Sunday School Mission	11 770	2 729
CCSE Maisonneuve	41 009	2 046
Centre de plein air Lasallien inc.	27 887	23 250
Centre de plein air bleu et blanc inc.	31 668	
Centre de plein air du Lac Flavrian	38 835	18 000
Centre de plein-air Kennebec	6 556	
Centre de plein air L'Estacade	25 967	8 000
Centre de plein air Marie Paule inc.	58 509	21 600
Centre de vacances et d'apprentissage loisirs de Saint-Cyprien	34 891	
Centre nautique de l'Istorlet	7 748	6 327
Centre Normand Léveillé inc.	47 356	6 666
Centre Notre-Dame de Fatima	38 914	13 900
Centre plein air Le Soulier vert inc.	37 258	11 296
Centre vacances nature de Lac Bouchette inc.	15 807	
Club lions de Sept-Îles inc.	10 908	
Club vacances «Les Îles»	6 452	9 723
Commission loisir et sport de la Baie-James	25 000	
Conseil de direction de l'Armée du salut du Canada	16 710	9 520
Corporation camp plein air pour handicapés du Québec (C.C.P.A.H.Q.)	53 885	
Corporation domaine Fatima inc.	12 295	12 499
Domaine de l'Amitié inc.	27 003	5 520
Domaine des Prés d'or	53 885	
Domaine Fraser	18 687	
Espaces jeunesse inc. (camp de Portneuf)	9 790	
Espaces jeunesse inc. (camp Val-Estrie)	19 733	8 000
Explos-nature	4 648	
Fédération des guides catholiques du diocèse de Trois-Rivières	11 440	3 582
Fondation "Le Terrier" inc.	8 712	2 400

Havre familial	38 509	2 553
La Base de plein air Air-Eau-Bois inc.	22 790	8 000
La Colonie Sainte-Jeanne d'Arc	45 375	
La Corporation Cité-Joie inc.	53 885	42 271
La Corporation de l'Étincelle (Saint-Henri)	53 509	39 200
La Corporation du parc des loisirs et des sports de plein air du Mont-Vidéo inc.	5 286	6 720
La Société Grand Village inc.	33 683	
La Villa familiale des lacs McLaren et Pratte inc.	41 009	10 850
Le Cercle de l'Amitié N.D.L. (Vanier) inc.	24 762	10 594
Le Cercle des jeunes naturalistes de l'Est du Québec inc.	7 334	
Le Club des familles de demain inc.	36 185	3 352
Le Domaine de la Baie Gillies inc.	8 555	
Le Domaine familial incorporé	22 922	9 538
Le Domaine Notre-Dame inc.	16 966	10 000
Le P'Tit Bonheur, une œuvre du Père Sablon	35 375	26 833
Les Boys scouts du Canada, le conseil provincial du Québec inc.	26 820	15 744
Les Camps étudiants de Québec	11 902	2 622
Les Services communautaires catholiques (F.C.C.S.) inc. (camp Trail's End)	46 167	18 778
Les Services communautaires catholiques (F.C.C.S.) inc. (camp Kinkora)	53 509	8 775
Loge Frontière	20 697	4 500
Nation Naskapi de Kawawachikamach	5 000	
Plein air Ville-Joie	15 491	805
Rendez-vous familial Pointe Saint-Charles inc.	43 509	9 930
Société de bienfaisance Marie-Soleil et Jonathan inc.	31 280	
Société pour le enfants handicapés du Québec	83 885	26 379
Société Scogestion (1982) inc.	14 065	
Village des jeunes Notre-Dame de toute joie	35 375	
<b>TOTAL</b>	<b>2 730 788</b>	<b>777 687</b>

\*La somme de l'enveloppe totale ne correspond pas à la somme versée en raison des projets d'immobilisations annulés et des sommes récupérées en cours d'année (subventions annoncées versus

Programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées – volet camps de vacances

NOM DE L'ORGANISME	SUBVENTION 2008-2009
Camp B'nai Brith inc.	5 524
Camp de Rivière Ouelle inc.	2 100
Camp familial Saint-Urbain	1 184
Camp Mariste	8 455
Camp Massawippi - centre Mackay	3 382
Camp "O" Carrefour inc.	5 556
Centre de plein air du Lac Flavrian	3 053
Centre Normand Léveillé inc.	8 768
Centre Notre-Dame de Fatima	3 488
Domaine de la Baie Gillies	444
Domaine de l'Amitié inc.	902
Fondation "Le Terrier" inc.	1 099
La Corporation Cité-Joie inc.	16 036
Loge Frontière	587
Rendez-vous familial Pointe Saint-Charles inc.	3 067
Société pour les enfants handicapés du Québec	35 960
Villa Brôme	395
<b>TOTAL</b>	<b>100 000</b>

Question 111 - h  
Programme d'assistance financière aux centres communautaire de loisir

NOM DE L'ORGANISME	SUBVENTIONS 2008-2009
Association des résidents de Champfleury	30 280
Association sportive et communautaire du Centre-Sud inc.	55 968
Ateliers d'éducation populaire du plateau	131 714
Carrefour accès loisirs inc.	33 189
CCSE Maisonneuve	190 654
Centre communautaire Dawson	80 633
Centre communautaire de Beauport inc.	77 794
Centre communautaire de loisir de la Côte des Neiges	84 968
Centre communautaire de loisir Sherbrooke inc.	50 982
Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie	54 899
Centre communautaire Douglas	25 000
Centre communautaire Drummondville-Sud inc.	51 233
Centre communautaire Hochelaga	35 905
Centre communautaire le Relais du bout	25 000
Centre communautaire Pierre-Lemaire	25 000
Centre communautaire récréatif Saint-Jean-Baptiste de Drummondville inc.	83 218
Centre communautaire St-Pierre inc.	39 770
Centre de loisirs Monseigneur Pigeon	46 989
Centre des loisirs St-Sacrement inc.	25 000
Centre Durocher inc.	50 864
Centre éducatif communautaire René Goupil	167 558
Centre Landry (1980) inc.	60 279
Centre loisir multi-plus	52 009
Centre Mgr Marcoux inc.	53 986
Centre Père Sablon	68 111
Centre récréatif et communautaire (C.R.C.) St-Donat	25 000
Centre récréatif Poupart inc.	55 305
Centre sportif de la Petite-Bourgogne	31 999
Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean	28 940
Corporation du centre Jean-Claude-Malépart	47 162
Gestaforme inc.	32 836
La Corporation du centre Sablon	25 000

Le C.L.A.C., centre de loisirs et d'animation culturelle de Guybourg	25 000
Le Centre communautaire d'Arthabaska inc.	38 628
Le Centre communautaire le trait d'union	50 222
Le Centre récréatif St-François-d'Assise inc.	86 204
Le Patro de Jonquière Inc.	75 608
Le Patro de Lévis inc.	71 266
Le Patro le Prévost	89 212
Le Patro Roc-Amadour (1978) inc.	109 030
Le Relais des jeunes gatinois	146 872
Les Loisirs Montcalm inc.	51 148
Loisirs fleuri-est	29 836
Loisirs Île du Havre-Aubert inc.	25 000
Loisirs jeunesse du Cap-de-la-Madeleine inc.	57 282
Loisirs Lebourgneuf inc.	25 000
Patro de Charlesbourg inc.	112 597
Patro de Fort-Coulonge / Mansfield	67 398
Patro Laval inc.	78 758
Pavillon d'éducation communautaire Hochelaga-Maisonneuve	136 908
Pavillon St-Arnaud inc.	56 349
Relance des loisirs tout 9 inc.	25 000
Service animation jeunesse de l'Outaouais inc.	86 197
Société ressources-loisirs de Pointe-aux-Trembles	66 240
<b>Total</b>	<b>3 357 000</b>

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2009-2010**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Liste des subventions accordées à la Fédération de l'âge d'or du Québec en 2008-2009.  
Prévisions pour 2009-2010.

---

**RÉPONSE**

Dans le cadre du Programme de reconnaissance et de financement des organismes nationaux de loisir (PAFONL), la Fédération de l'âge d'or du Québec a reçu une subvention de 161 270 \$ en 2008-2009.

Cette subvention inclut une somme de 67 820 \$ autrefois versée dans le cadre du Programme d'action communautaire autonome et qui est, depuis 2008-2009, intégrée au PAFONL.

En 2009-2010, sous réserve de l'approbation des crédits, l'organisme devrait recevoir la même subvention qu'en 2008-2009, soit 161 270 \$.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2009-2010**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

Effectifs et subventions de Kino-Québec en 2008-2009. Prévisions 2009-2010.

---

**RÉPONSE****Effectifs affectés au programme Kino-Québec pour 2008-2009**

Trois professionnels de l'activité physique en *équivalent de temps plein* (ETP) sont affectés à l'équipe de coordination nationale au Secrétariat au loisir et au sport et 32,5 professionnels de l'activité physique en ETP sont répartis dans les 18 agences de santé et de services sociaux (entre 1 et 6 ETP par région selon la population, le territoire, etc.).

En 2008-2009 le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a affecté la somme de 1 516 727 \$ au programme Kino-Québec. Les salaires des conseillers Kino-Québec répartis dans les agences ne relèvent pas du MELS et ne sont donc pas connus.

**Prévisions pour 2009-2010**

Un processus de renouvellement de la convention Kino-Québec 2009-2012 est actuellement en cours. Cette convention lie le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le ministère de la Santé et des Services sociaux et les agences de santé et de services sociaux. Les mêmes effectifs sont prévus pour 2009-2010. Une tournée des régions est prévue dans les prochaines semaines (déplacement ou par vidéoconférence) pour consulter les directions de santé publique sur la Convention Kino-Québec 2009-2012 et pour discuter de leur Convention d'objectifs et de résultats attendus pour l'année 2009-2010. La signature des partenaires de la Convention Kino-Québec est prévue en juin. Par ailleurs, des travaux sont en cours pour permettre de développer une vision et une planification stratégiques pour définir les orientations du programme Kino-Québec.

**Nature du travail**

Les trois professionnels de l'équipe de coordination nationale soutiennent l'action des régions (planification de campagnes et d'interventions, production de matériel, d'outils et d'avis scientifiques, coordination du réseau, recherche, évaluation, monitoring des activités des régions, organisation de formations, coordination de groupes de travail, site Internet Kino-Québec), coordonnent des activités qui touchent l'ensemble des régions (ex. campagnes « Rendez-vous d'automne », « Plaisirs d'hiver », concours « École active », Journée nationale du sport et de l'activité physique, soutien à Viactive) et assurent les liens avec les différents partenaires nationaux.

Les conseillers Kino-Québec dans les régions sont des employés des directions de santé publique des agences de la santé et des services sociaux. Ils planifient et réalisent annuellement des activités pour atteindre les objectifs indiqués dans leur convention d'objectifs et de résultats attendus en lien avec les activités nationales, notamment celles énumérées plus haut et leurs priorités régionales. Ces interventions visent la création d'environnements favorables à la pratique d'activités physiques et la promotion de l'activité physique auprès de la population particulièrement des jeunes et de leur famille, en milieu scolaire, municipal et communautaire. Ils participent également aux travaux d'équipes multidisciplinaires au sein de leur agence, là où leur expertise en activité physique est mise à profit, et s'associent à des partenaires régionaux pour la réalisation d'activités de promotion. Plusieurs conseillers Kino-Québec soutiennent également le travail fait par des agents de promotion de saines habitudes de vie dans les centres de santé et de services sociaux.

---

Soutien financier accordé aux 18 agences de santé et de services sociaux :

Année	MELS	MSSS
2006-2007	1 516 727 \$	804 154 \$
2007-2008	1 516 727 \$	804 154 \$
2008-2009	1 516 727 \$	804 154 \$

e = estimé

Pour 2009-2010, le processus de renouvellement de la convention Kino-Québec est en cours et aucune somme ne peut être confirmée à ce jour.

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2009-2010**  
**Demande de renseignements particuliers de l'opposition officielle**

---

**QUESTION**

À combien s'est élevée la rémunération du personnel des réseaux collégial et universitaire pour 2008-2009? Ventilation par catégories d'emploi.

---

**RÉPONSE**

Les informations concernant la rémunération du personnel du réseau collégial pour 2008-2009 ne seront disponibles qu'en février 2010.

Les informations concernant la rémunération du personnel universitaire pour l'année universitaire 2008-2009 seront disponibles en octobre 2009.